



3.1. Le tableau « Frais de gestion, frais d'assurance (et limite) et estimation des RFG » pour la Série Placements, la Série 1 et la Série 2 des pages 26 à 28 du livret est modifié pour y ajouter ce qui suit :

Frais de gestion, frais d'assurance (et limite) et estimation des RFG pour la Série Placements (en date du 8 novembre 2021)			
Fonds	Frais de gestion annuels (%)	Frais d'assurance annuels (et limite) (%)	Estimation des RFG* (%)
FPG équilibré Vision RBC	1,95 %	0,25 (0,80) %	2,20 %
FPG d'actions canadiennes Vision RBC	2,23 %	0,30 (0,80) %	2,53 %

Frais de gestion, frais d'assurance (et limite) et estimation des RFG pour la Série 1 (en date du 8 novembre 2021)			
Fonds	Frais de gestion annuels (%)	Frais d'assurance annuels (et limite) (%)	Estimation des RFG* (%)
FPG équilibré Vision RBC	2,07 %	0,40 (0,80) %	2,47 %
FPG d'actions canadiennes Vision RBC	2,31 %	0,65 (1,05) %	2,96 %

Frais de gestion, frais d'assurance (et limite) et estimation des RFG pour la Série 2 (en date du 8 novembre 2021)			
Fonds	Frais de gestion annuels (%)	Frais d'assurance annuels (et limite) (%)	Estimation des RFG* (%)
FPG équilibré Vision RBC	1,96 %	0,70 (1,20) %	2,66 %

4. La note suivante est ajoutée au bas des pages 26 et 27 et sous le tableau de la page 28 :

\* Ces RFG sont fondés sur les frais de gestion et les frais d'assurance imputés au fonds en date du « 8 novembre 2021 ».

Ces RFG ne sont que des estimations et peuvent changer en tout temps. Les RFG réels, y compris la TVH, seront publiés dans les états financiers annuels audités, qui seront disponibles quatre mois après la fin de l'exercice.

5. Le tableau des catégories de fonds à la page 33 du livret est modifié pour y ajouter ce qui suit :

**Catégorie équilibré**

FPG équilibré Vision RBC

**Catégorie actions canadiennes**

FPG d'actions canadiennes Vision RBC

6. Le tableau intitulé « Appendice C Renseignements supplémentaires sur les fonds », qui commence à la page C-1 du livret, est modifié pour y ajouter ce qui suit à la page C-15 :

## CATÉGORIE DE PLACEMENT

Équilibré

### OBJECTIF DE PLACEMENT DU FONDS

Procurer une croissance du capital à long terme, tout en offrant, dans une moindre mesure, un revenu modeste. Le fonds peut atteindre son objectif de placement en investissant soit directement dans des titres d'émetteurs, soit indirectement par l'entremise d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. Le fonds investit actuellement la quasi-totalité de son actif dans le fonds sous-jacent indiqué ci-après, mais il pourra investir à l'avenir dans un autre fonds sous-jacent, essentiellement similaire, ou dans les valeurs mobilières.

### FONDS SOUS-JACENT ACTUEL

Équilibré Vision RBC

### RISQUES ASSOCIÉS AU PLACEMENT

- un risque associé au marché;
- un risque associé aux taux d'intérêt;
- un risque associé au crédit;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé au change;
- un risque associé à la spécialisation;
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à la cybersécurité

### INDICE

45 % indice MSCI World Total Return Net Index (CAD)  
24,75 % indice FTSE World Government Bond Index (couvert en CAD)  
15 % indice S&P/TSX Capped Composite Total Return Index  
13,25 % indice des obligations universelles FTSE Canada  
2 % indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada

### OBJECTIF DE PLACEMENT DU FONDS SOUS-JACENT

Procurer une croissance à long terme du capital

et, dans une moindre mesure, un revenu modéré. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds sous-jacent a recours à une méthode de placement socialement responsable.

### STRATÉGIES DE PLACEMENT DU FONDS SOUS-JACENT

- Le processus de placement du fonds sous-jacent commence par la sélection de sociétés au moyen de critères de placement socialement responsable en vue d'établir une liste de titres dans lesquels il est possible d'investir;
- RBC GMA applique ensuite son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres du fonds sous-jacent.

#### Critères d'un placement socialement responsable et processus de sélection

- RBC GMA a conçu des critères de sélection des placements socialement responsables servant à évaluer le rendement des sociétés sur le plan de l'environnement, sur le plan social et sur le plan de la gouvernance. Les critères de sélection se divisent en deux types de base, soit les critères d'exclusion et les critères qualitatifs ;
- RBC GMA s'est associée à Sustainalytics en vue de mettre en oeuvre cette méthode personnalisée de sélection des placements socialement responsables;
- les critères qualitatifs servent à évaluer les politiques et pratiques de chaque société en matière d'environnement, de conscience sociale et de gouvernance selon des segments qui comprennent les suivants :
  - communauté et société,
  - clientèle,
  - employés,
  - pratiques de gouvernance d'entreprise,
  - environnement,
  - éthique commerciale,
  - droits de l'homme;
- le processus de sélection rejette les entreprises offrant un piètre rendement par rapport à celui des autres membres du secteur dans les segments énoncés ci-dessus;
- les critères d'exclusion servent à écarter les titres des sociétés qui s'adonnent principalement à la production et à la distribution des produits suivants :

- alcool,
- produits du tabac,
- cannabis,
- matériel pornographique,
- jeu,
- armement militaire;
- de façon tout aussi importante, Sustainalytics surveille régulièrement le portefeuille du fonds pour s'assurer de sa conformité avec les critères personnalisés de placement socialement responsable et informe RBC GMA de tout changement pouvant mettre en cause l'admissibilité d'une entreprise.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit uniquement dans des titres de sociétés qui font partie de la sélection effectuée au moyen des critères personnalisés de placement socialement responsable établis par RBC GMA dont il est question ci-dessus;
- a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	40 %
Titres de capitaux propres canadiens	18 %
Titres de capitaux propres américains	23 %
Titres de capitaux propres internationaux	19 %

- ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible de la catégorie des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains et des titres de capitaux propres internationaux;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises

est entièrement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant un revenu fixe;

- peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement et rapidement la combinaison d'actifs du fonds;
- peut utiliser des instruments dérivés conformément aux dispenses obtenues en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes;
- peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds.

Lorsqu'il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille :

- évalue les perspectives des marchés à l'échelle mondiale afin de déterminer la répartition entre les titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
- examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer les perspectives de croissance de celles-ci;
- choisit des sociétés dans divers secteurs d'activité afin d'assurer une diversification adéquate;
- cherche des sociétés offrant la meilleure valeur selon leurs perspectives de croissance;
- examine les statistiques financières de sociétés afin de déterminer si le cours de leurs actions est intéressant.

Lorsqu'il choisit des titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille :

- choisit des titres en fonction d'une analyse économique fondamentale, tenant compte de la croissance économique, de l'inflation ainsi que de la politique monétaire et budgétaire du Canada, des États-Unis et d'autres marchés importants;
- choisit des durées de placement en fonction des perspectives des taux d'intérêt;
- analyse les notes de crédit de divers émetteurs afin de déterminer les titres les plus appropriés pour le portefeuille.

Vous trouverez la liste des fonds sous-jacents dans lesquels investit actuellement le portefeuille, y compris leur répartition actuelle, ainsi que des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA, à l'adresse [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com).

## CATÉGORIE DE PLACEMENT

D'actions canadiennes

### OBJECTIF DE PLACEMENT DU FONDS

Procurer une croissance à long terme du capital. Le fonds peut atteindre son objectif de placement en investissant soit directement dans des titres d'émetteurs, soit indirectement par l'entremise d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. Le fonds investit actuellement la quasi-totalité de son actif dans le fonds sous-jacent indiqué ci-après, mais il pourra investir à l'avenir dans un autre fonds sous-jacent, essentiellement similaire, ou dans les valeurs mobilières.

### FONDS SOUS-JACENT ACTUEL

D'actions canadiennes Vision RBC

### RISQUES ASSOCIÉS AU PLACEMENT

- un risque associé au marché;
- un risque associé aux placements étrangers;
- un risque associé au change, dans la mesure où le fonds investit dans des titres étrangers;
- un risque associé à la spécialisation;
- un risque associé à un placement dans une fiducie;
- un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- un risque associé aux séries multiples;
- des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- un risque associé à un grand investisseur (au 29 mai 2020, le Fonds équilibré Vision RBC détenait environ 30,4 % des parts en circulation du fonds);
- un risque associé à la cybersécurité.

### INDICE

100 % Indice S&P/TSX Capped Composite Total Return Index

## OBJECTIF DE PLACEMENT DU FONDS SOUS-JACENT

Procurer une croissance à long terme du capital. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et a recours à une méthode de placement socialement responsable. Il peut également investir dans des titres de sociétés étrangères comparables.

### STRATÉGIES DE PLACEMENT DU FONDS SOUS-JACENT

- Le processus de placement du fonds sous-jacent commence par la sélection de sociétés au moyen de critères de placement socialement responsable en vue d'établir une liste de titres dans lesquels il est possible d'investir;
- RBC GMA applique ensuite son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres du fonds sous-jacent.

#### Critères d'un placement socialement responsable et processus de sélection

- RBC GMA a conçu des critères de sélection des placements socialement responsables servant à évaluer le rendement des sociétés sur le plan de l'environnement, sur le plan social et sur le plan de la gouvernance. Les critères de sélection se divisent en deux types de base, soit les critères d'exclusion et les critères qualitatifs;
- RBC GMA s'est associée à Sustainalytics en vue de mettre en oeuvre cette méthode personnalisée de sélection des placements socialement responsables;
- les critères qualitatifs servent à évaluer les politiques et pratiques de chaque société en matière d'environnement, de conscience sociale et de gouvernance selon des segments qui comprennent les suivants :
  - communauté et société,
  - clientèle,
  - employés,
  - pratiques de gouvernance d'entreprise,
  - environnement,
  - éthique commerciale,
  - droits de l'homme;

- le processus de sélection rejette les entreprises offrant un piètre rendement par rapport à celui des autres membres du secteur dans les segments énoncés ci-dessus;
- les critères d'exclusion servent à écarter les titres des sociétés qui s'adonnent principalement à la production et à la distribution des produits suivants :
  - alcool,
  - produits du tabac,
  - cannabis,
  - matériel pornographique,
  - jeu,
  - armement militaire;
- de façon tout aussi importante, Sustainalytics surveille régulièrement le portefeuille du fonds pour s'assurer de sa conformité avec les critères personnalisés de placement socialement responsable et informe RBC GMA de tout changement pouvant mettre en cause l'admissibilité d'une entreprise.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit uniquement dans des titres de sociétés qui font partie de la sélection effectuée au moyen des critères personnalisés de placement socialement responsable établis par RBC GMA dont il est question ci-dessus;
- cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés offrant une croissance supérieure;
- diversifie le fonds parmi des groupes de secteurs de l'indice composé S&P/TSX;
- examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;

- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement le degré d'exposition au marché canadien ou aux marchés étrangers;
- peut utiliser des instruments dérivés conformément aux dispenses obtenues en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes;
- peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
- peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Vous trouverez la liste des fonds sous-jacents dans lesquels investit actuellement le portefeuille, y compris leur répartition actuelle, ainsi que des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA, à l'adresse [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com).

7. Le nouvel aperçu des fonds du FPG équilibré Vision RBC, et du FPG d'actions canadiennes Vision RBC joint comme appendice A est ajouté au livret. La table des matières du livret a été modifiée en conséquence.

### **Attestation**

La Compagnie d'assurance vie RBC atteste que le livret, dans sa version modifiée par la présente, communique de façon succincte et en langage clair tous les faits importants relatifs à la nature variable de la composante fonds aux termes du contrat de rente individuel à capital variable.

Cette annexe, datée du 8 novembre 2021, fait partie intégrante de l'aperçu des fonds (le livret) et de la Notice explicative et contrat (y compris l'aperçu des fonds) de RBC.



**Assurances**

Compagnie d'assurance vie RBC

## FPG équilibré Vision RBC

Renseignements en date du 31 décembre 2020

### POINTS SAILLANTS

Date de création du fonds :	8 novembre 2021	Ratio des frais de gestion (RFG) (Série Placements) :	S.O.
Valeur totale au 31 décembre 2020 :	S.O.	Ratio des frais de gestion (RFG) (Série 1) :	S.O.
Valeur liquidative par part (Série Placements) :	S.O.	Ratio des frais de gestion (RFG) (Série 2) :	S.O.
Valeur liquidative par part (Série 1) :	S.O.	Gestionnaire de portefeuille :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Valeur liquidative par part (Série 2) :	S.O.	Taux de rotation des titres en portefeuille :	S.O.
Nombre de parts en circulation :	S.O.	Placement minimal :	1 000 \$ ou 50 \$ par DPA 10 000 \$ (FRR, FRV, FRRI, FRRP et FRVR)

### PLACEMENTS DU FONDS

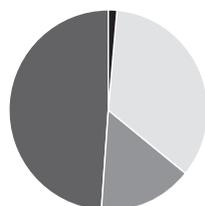
Ce fonds distinct investit dans le Fonds équilibré Vision RBC. Le fonds sous-jacent investit principalement dans un ensemble équilibré d'actions canadiennes, américaines et internationales, et dans des titres à revenu fixe. Pour plus d'information sur les objectifs de placement, veuillez lire la notice explicative et le contrat.

Les dix principaux placements du fonds sous-jacent	%
1. Fonds d'actions mondiales Vision RBC, série O	48,7 %
2. Fonds d'actions canadiennes Vision RBC, série O	15,2 %
3. Fonds d'obligations Vision RBC, série O	9,7 %
4. Trésor des États-Unis, 1,625 %, 15 août 2029	2,5 %
5. France O.A.T., EUR, 0,500 %, 25 mai 2026	1,7 %
6. Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,5 %
7. Buoni Poliennali Del Tesoro, EUR, 1,600 %, 1 <sup>er</sup> juin 2026	1,4 %
8. Trésor des États-Unis, 2,750 %, 15 févr. 2028	1,2 %
9. Gouvernement du Japon, 20 ans, JPY, 0,200 %, 20 juin 2036	1,2 %
10. Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe, EUR, 0,250 %, 15 févr. 2029	1,0 %

Les dix principaux placements représentent 84,1 % du fonds.  
Nombre total de placements = 80

### RÉPARTITION DES PLACEMENTS DU FONDS SOUS-JACENT

#### Répartition de l'actif



#### Pourcentage de l'actif

■ Trésorerie	1,4 %
■ Revenu fixe	34,6 %
■ Actions canadiennes	15,3 %
■ Actions internationales	48,7 %

### RENDEMENT PASSÉ DU FONDS

Ce tableau présente le rendement du fonds sous-jacent au cours des dix dernières années ou depuis sa création (si le fonds a moins de 10 ans) si l'investisseur a choisi la Série 1. Le rendement est indiqué après déduction du RFG.

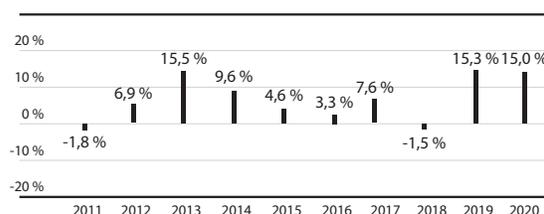
Il est important de savoir que l'information présentée ici ne constitue pas une indication du rendement futur du fonds. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de garantie que vous choisirez et de votre situation fiscale, du moment où vos dépôts sont effectués et de tout autre changement apporté.

#### Rendement moyen

Cette information sera disponible lorsque les données financières du fonds existeront depuis un an.

#### Rendement d'année en année

Ce tableau présente le rendement du fonds commun de placement sous-jacent au cours des 10 dernières années. Durant cette période, il y a eu 8 années où la valeur du fonds a augmenté et 2 années où la valeur du fonds a diminué.



RENDEMENT D'ANNÉE EN ANNÉE DU FONDS SOUS-JACENT FPG :  
EQUILIBRÉ VISION RBC (SÉRIE A)

**Note :** L'historique de rendement du fonds sous-jacent est fourni à titre indicatif seulement. Le rendement du fonds distinct sera toujours différent de celui du fonds sous-jacent en raison des échéanciers différents des achats et rachats des deux fonds ainsi que des coûts supplémentaires associés aux garanties et à l'administration de l'assurance.

### Y A-T-IL DES GARANTIES ?

Ce fonds distinct est offert au titre d'un contrat d'assurance. Il est accompagné de garanties pouvant protéger le titulaire de contrat en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût d'assurance de la garantie. Veuillez consulter la notice explicative et le contrat pour obtenir tous les détails.

### QUEL EST LE RISQUE ?

La valeur de vos placements peut chuter. Veuillez consulter la notice explicative pour de plus amples renseignements.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

### À QUI CE FONDS S'ADRESSE-T-IL ?

Aux personnes recherchant de bonnes perspectives de croissance et de revenu et qui tolèrent bien les fluctuations du marché.

## FPG équilibré Vision RBC

## QUELS SONT LES FRAIS ?

Les tableaux ci-dessous présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter ou vendre des parts du fonds.

## 1. FRAIS DE SOUSCRIPTION

Une des options de frais de souscription suivantes s'appliquera. Consultez la notice explicative ou le contrat pour plus de détails ou discutez-en avec votre conseiller.

Options de frais de souscription	Ce que vous déboursez	Fonctionnement
Frais de souscription initiaux	Jusqu'à 5 % du montant de l'achat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Votre conseiller et vous décidez du taux.</li> <li>■ Les frais de souscription initiaux sont déduits de la valeur des parts que vous achetez. Ils sont réglés sous la forme d'une commission.</li> <li>■ Il n'y a aucune déduction sur la valeur des parts que vous achetez si les frais de souscription initiaux sont de 0 % (c'est-à-dire s'il n'y a aucuns frais d'acquisition).</li> </ul>
Frais de souscription différés	Si vous vendez : 1 an après avoir acheté 5,5 % 2 ans après avoir acheté 4,5 % 3 ans après avoir acheté 4,0 % 4 ans après avoir acheté 3,5 % 5 ans après avoir acheté 3,0 % 6 ans après avoir acheté 2,5 % 7 ans après avoir acheté 1,5 % Après 7 ans 0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lorsque vous achetez des parts de ce fonds, la Compagnie d'assurance vie RBC paie une commission de 5 %. Tous les frais de souscription différés que vous acquittez vont à la Compagnie d'assurance vie RBC.</li> <li>■ Le taux des frais de souscription différés est fixe. Les frais sont déduits de la valeur des parts que vous vendez.</li> <li>■ Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos parts chaque année sans payer de frais de souscription différés (20 % dans le cas de FERR).</li> <li>■ Vous pouvez en tout temps échanger vos parts contre des parts d'autres fonds au titre du contrat d'assurance sans avoir à payer de frais de souscription différés, pourvu que les parts soient assujetties à la même option de frais de souscription et qu'elles soient de la même série. Le barème des frais de souscription différés sera déterminé en fonction de la date de chaque dépôt.</li> </ul>
Frais de souscription réduits	Si vous vendez : 1 an après avoir acheté 3,00 % 2 ans après avoir acheté 2,75 % 3 ans après avoir acheté 2,50 % Après 3 ans 0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lorsque vous achetez des parts de ce fonds, la Compagnie d'assurance vie RBC paie une commission de 2 %. Tous les frais de souscription différés que vous acquittez vont à la Compagnie d'assurance vie RBC.</li> </ul>
Frais de souscription avec récupération de commission auprès du conseiller	Il n'y a aucuns frais de souscription lors de la souscription ou d'un rachat de parts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lorsque vous achetez des parts de ce fonds, la Compagnie d'assurance vie RBC paie une commission de 3.25 %.</li> <li>■ Si vous rachetez des parts dans les deux ans suivant la date de souscription, votre conseiller pourra devoir rembourser la totalité ou une partie de sa commission de vente.</li> </ul>

## 2. FRAIS COURANTS LIÉS AUX FONDS

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend le coût d'assurance de la garantie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous du fait qu'ils réduiront le rendement de votre placement. Veuillez consulter votre contrat d'assurance pour obtenir plus de détails sur le fonctionnement des garanties.

RFG (taux annuel exprimé en un pourcentage de la valeur du fonds) : S.O. (Série Placements), S.O. (Série 1), S.O. (Série 2)

## Commission de suivi

La Compagnie d'assurance vie RBC verse une commission de suivi pouvant atteindre 1,00 % tant que vous conservez les parts du fonds. Cette commission est versée pour les services et les conseils que vous recevez de votre conseiller. Vous ne payez pas ces frais directement. La commission de suivi est comprise dans les frais de gestion. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez. Aucune commission de suivi n'est versée au titre de l'option frais de souscription de fonds à honoraires.

## Autres frais

Vous devrez peut-être acquitter d'autres frais si vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous déboursez
Pénalité pour négociation à court terme	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours de leur date d'achat.
Frais pour retrait ou transfert occasionnel	50 \$ pour les transferts ou retraits occasionnels dépassant le nombre maximal fixé par année.

## QUE SE PASSE-T-IL SI JE CHANGE D'AVIS ?

- Vous pouvez changer d'avis dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception de la confirmation ou suivant les cinq jours ouvrables après son envoi par la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez également changer d'avis pour les opérations à venir au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception de la confirmation ou suivant les cinq jours ouvrables après son envoi par la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle opération.
- Vous devez communiquer votre intention d'annuler l'opération par écrit à la Compagnie d'assurance vie RBC par lettre.
- Le montant remboursé sera le moindre du montant investi ou la valeur du fonds si elle a chuté.
- Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération concernée et comprendra le remboursement des frais de souscription et les autres frais déjà acquittés.

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Cet aperçu ne contient pas nécessairement tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire attentivement le contrat et la notice explicative. Communiquez avec votre conseiller ou composez le 1 877 933-4800  
Compagnie d'assurance vie RBC  
a/s de Fiducie RBC Services aux investisseurs  
Services aux actionnaires  
155 Wellington Street West, 3rd Floor  
Toronto (Ontario) M5V 3L3

Compagnie d'assurance vie RBC  
**FPG d'actions canadiennes Vision RBC**  
 Renseignements en date du 31 décembre 2020

**POINTS SAILLANTS**

Date de création du fonds :	8 novembre 2021	Ratio des frais de gestion (RFG) (Série Placements) :	S.O.
Valeur totale au 31 décembre 2020 :	S.O.	Ratio des frais de gestion (RFG) (Série 1) :	S.O.
Valeur liquidative par part (Série Placements) :	S.O.	Gestionnaire de portefeuille :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Valeur liquidative par part (Série 1) :	S.O.	Taux de rotation des titres en portefeuille :	S.O.
Nombre de parts en circulation :	S.O.	Placement minimal :	1 000 \$ ou 50 \$ par DPA 10 000 \$ (FRR, FRV, FRRI, FRRP et FRVR)

**PLACEMENTS DU FONDS**

Ce fonds distinct investit dans le Fonds d'actions canadiennes Vision RBC. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres de participation de grandes sociétés canadiennes. Pour plus d'information sur les objectifs de placement, veuillez lire la notice explicative et le contrat.

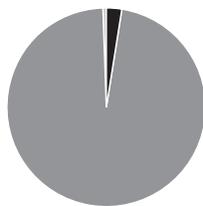
**Les dix principaux placements du fonds sous-jacent**

	%
1. Banque Royale du Canada	6,4 %
2. La Banque Toronto-Dominion	6,3 %
3. Brookfield Asset Management Inc., cat. A	4,4 %
4. La Banque de Nouvelle-Écosse	4,1 %
5. Enbridge Inc.	3,9 %
6. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,3 %
7. Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,2 %
8. Shopify Inc., cat. A	3,2 %
9. Société Financière Manuvie	3,2 %
10. Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	2,8 %

Les dix principaux placements représentent 40,8 % du fonds.  
 Nombre total de placements = 86

**RÉPARTITION DES PLACEMENTS DU FONDS SOUS-JACENT**

Répartition de l'actif



	Pourcentage de l'actif
■ Trésorerie	2,7 %
■ Revenu fixe	0,0 %
■ Actions canadiennes	97,0 %
■ Actions américaines	0,3 %
■ Actions internationales	0,0 %

**YA-T-IL DES GARANTIES ?**

Ce fonds distinct est offert au titre d'un contrat d'assurance. Il est accompagné de garanties pouvant protéger le titulaire de contrat en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût d'assurance de la garantie. Veuillez consulter la notice explicative et le contrat pour obtenir tous les détails.

**RENDEMENT PASSÉ DU FONDS**

Ce tableau présente le rendement du fonds sous-jacent au cours des dix dernières années ou depuis sa création (si le fonds a moins de 10 ans) si l'investisseur a choisi la Série 1. Le rendement est indiqué après déduction du RFG.

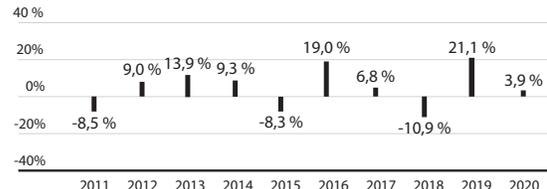
Il est important de savoir que l'information présentée ici ne constitue pas une indication du rendement futur du fonds. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de garantie que vous choisissez et de votre situation fiscale, du moment où vos dépôts sont effectués et de tout autre changement apporté.

**Rendement moyen**

Cette information sera disponible lorsque les données financières du fonds existeront depuis un an.

**Rendement d'année en année**

Ce tableau présente le rendement du fonds commun de placement sous-jacent au cours des 10 dernières années. Durant cette période, il y a eu 7 années où la valeur du fonds a augmenté et 3 années où la valeur du fonds a diminué.



RENDEMENT D'ANNÉE EN ANNÉE DU FONDS SOUS-JACENT FPG : D'ACTION S CANADIENNES VISION RBC (SÉRIE A)

**Note:** L'historique de rendement du fonds sous-jacent est fourni à titre indicatif seulement. Le rendement du fonds distinct sera toujours différent de celui du fonds sous-jacent en raison des échéanciers différents des achats et rachats des deux fonds ainsi que des coûts supplémentaires associés aux garanties et à l'administration de l'assurance.

**QUEL EST LE RISQUE ?**

La valeur de vos placements peut chuter. Veuillez consulter la notice explicative pour de plus amples renseignements.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

**À QUI CE FONDS S'ADRESSE-T-IL ?**

Aux personnes recherchant de bonnes perspectives de croissance à long terme et qui tolèrent bien les fluctuations du marché.

## FPG d'actions canadiennes Vision RBC

QUELS SONT LES FRAIS ?		
Les tableaux ci-dessous présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter ou vendre des parts du fonds.		
1. FRAIS DE SOUSCRIPTION		
Une des options de frais de souscription suivantes s'appliquera. Consultez la notice explicative ou le contrat pour plus de détails ou discutez-en avec votre conseiller.		
Options de frais de souscription	Ce que vous déboursez	Fonctionnement
Frais de souscription initiaux	Jusqu'à 5 % du montant de l'achat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Votre conseiller et vous décidez du taux.</li> <li>■ Les frais de souscription initiaux sont déduits de la valeur des parts que vous achetez. Ils sont réglés sous la forme d'une commission.</li> <li>■ Il n'y a aucune déduction sur la valeur des parts que vous achetez si les frais de souscription initiaux sont de 0 % (c'est-à-dire s'il n'y a aucuns frais d'acquisition).</li> </ul>
Frais de souscription différés	Si vous vendez : 1 an après avoir acheté 5,5 % 2 ans après avoir acheté 4,5 % 3 ans après avoir acheté 4,0 % 4 ans après avoir acheté 3,5 % 5 ans après avoir acheté 3,0 % 6 ans après avoir acheté 2,5 % 7 ans après avoir acheté 1,5 % Après 7 ans 0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lorsque vous achetez des parts de ce fonds, la Compagnie d'assurance vie RBC paie une commission de 5 %. Tous les frais de souscription différés que vous acquittez vont à la Compagnie d'assurance vie RBC.</li> <li>■ Le taux des frais de souscription différés est fixe. Les frais sont déduits de la valeur des parts que vous vendez.</li> <li>■ Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos parts chaque année sans payer de frais de souscription différés (20 % dans le cas de FERR).</li> <li>■ Vous pouvez en tout temps échanger vos parts contre des parts d'autres fonds au titre du contrat d'assurance sans avoir à payer de frais de souscription différés, pourvu que les parts soient assujetties à la même option de frais de souscription et qu'elles soient de la même série. Le barème des frais de souscription différés sera déterminé en fonction de la date de chaque dépôt.</li> </ul>
Frais de souscription réduits	Si vous vendez : 1 an après avoir acheté 3,00 % 2 ans après avoir acheté 2,75 % 3 ans après avoir acheté 2,50 % Après 3 ans 0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lorsque vous achetez des parts de ce fonds, la Compagnie d'assurance vie RBC paie une commission de 2 %. Tous les frais de souscription différés que vous acquittez vont à la Compagnie d'assurance vie RBC.</li> </ul>
Frais de souscription avec récupération de commission auprès du conseiller	Il n'y a aucuns frais de souscription lors de la souscription ou d'un rachat de parts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lorsque vous achetez des parts de ce fonds, la Compagnie d'assurance vie RBC paie une commission de 3,25 %.</li> <li>■ Si vous rachetez des parts dans les deux ans suivant la date de souscription, votre conseiller pourrait devoir rembourser la totalité ou une partie de sa commission de vente.</li> </ul>
2. FRAIS COURANTS LIÉS AUX FONDS		
Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend le coût d'assurance de la garantie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous du fait qu'ils réduisent le rendement de votre placement. Veuillez consulter votre contrat d'assurance pour obtenir plus de détails sur le fonctionnement des garanties.		
RFG (taux annuel exprimé en un pourcentage de la valeur du fonds) : S.O. (Série Placements), S.O. (Série 1)		
<b>Commission de suivi</b>		
La Compagnie d'assurance vie RBC verse une commission de suivi pouvant atteindre 1,00 % tant que vous conservez les parts du fonds. Cette commission est versée pour les services et les conseils que vous recevez de votre conseiller. Vous ne payez pas ces frais directement. La commission de suivi est comprise dans les frais de gestion. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez. Aucune commission de suivi n'est versée au titre de l'option frais de souscription de fonds à honoraires. Des frais de service et de conseil peuvent être négociés entre vous et votre conseiller (« frais de conseil »). Vous devez payer les frais de conseil qui ne sont pas inclus dans le RFG.		
<b>Autres frais</b>		
Vous devrez peut-être acquitter d'autres frais si vous vendez ou transférez des parts du fonds.		
Frais	<u>Ce que vous déboursez</u>	
Pénalité pour négociation à court terme	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours de leur date d'achat.	
Frais pour retrait ou transfert occasionnel	50 \$ pour les transferts ou retraits occasionnels dépassant le nombre maximal fixé par année.	
QUE SE PASSE-T-IL SI JE CHANGE D'AVIS ?	POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Vous pouvez changer d'avis dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception de la confirmation ou suivant les cinq jours ouvrables après son envoi par la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez également changer d'avis pour les opérations à venir au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception de la confirmation ou suivant les cinq jours ouvrables après son envoi par la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle opération.</li> <li>■ Vous devez communiquer votre intention d'annuler l'opération par écrit à la Compagnie d'assurance vie RBC par lettre.</li> <li>■ Le montant remboursé sera le moindre du montant investi ou la valeur du fonds si elle a chuté.</li> <li>■ Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération concernée et comprendra le remboursement des frais de souscription et les autres frais déjà acquittés.</li> </ul>	Cet aperçu ne contient pas nécessairement tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire attentivement le contrat et la notice explicative. Communiquez avec votre conseiller ou composez le 1 877 933-4800 Compagnie d'assurance vie RBC a/s de Fiducie RBC Services aux investisseurs Services aux actionnaires 155 Wellington Street West, 3rd Floor Toronto (Ontario) M5V 3L3	